



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE

et vous!

N°29

SOMMAIRE

Page 2 :

TAS Coupe de Paris

Page 3 :

Coupe Nationale Futsal

Page 4 :

Appel à candidature

Pages 5 & 6 :

Informations Licences

Page 7 :

Assistance Juridique

Pages 8 & 9 :

Procès-Verbaux

Page 10 :

Nous Joindre

75 77 78 91
92 93 94 95



TAS Coupe de Paris

Jeudi 20 février 2025



Les tirages au sort des différentes **catégories jeunes** pour la **Coupe de Paris Crédit Mutuel Ile-de-France** seront effectués **la semaine prochaine** au **Siège de la Ligue à partir de 18h :**

- **U14 (1/4 de finale et 1/2 finale)**
- **U15 (1/4 de finale et 1/2 finale)**
- **U16 (1/4 de finale et 1/2 finale)**
- **U17 (1/4 de finale et 1/2 finale)**
- **U18 (8^{ème}, 1/4 de finale et 1/2 finale)**
- **U20 (1/4 de finale et 1/2 finale)**

Tous les clubs qualifiés sont invités à venir assister aux tirages au sort !
(2 personnes par club maximum)



Coupe Nationale Futsal

Le tirage au sort des **8èmes de finale** de la **Coupe Nationale Futsal** a eu lieu le **mercredi 12 février** dernier au siège de la FFF. **Cinq équipes franciliennes** sont encore en lice.

Grosse affiche pour le petit poucet de la compétition ! Pensionnaire de R2, le club des **Sportifs de Garges** accueillera l'**Étoile Lavalloise**, double tenant du titre.







8ÈMES DE FINALE

1ER MARS

SPORTIFS DE GARGES (R2)	vs	ÉTOILE LAVALLOISE FC (D1 FFF)
CHAMPIGNY CF (R1)	vs	FC KINGERSHEIM (D1 FFF)
DIAMANT FUTSAL (D2 FFF)	vs	MONTPELLIER MÉDIT FUTSAL (D1 FFF)
KREMLIN BICÊTRE FUTSAL (D1 FFF)	vs	BÉTHUNE ESSARS FUTSAL (D2 FFF)
SPORTING CLUB PARIS (D1 FFF)	vs	GOAL FUTSAL CLUB (D1 FFF)



Appel à candidature

Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF. Saison 2024/2025

Chaque fin de saison est marquée par les finales des **Coupes de PARIS CREDIT MUTEL I.D.F.** des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Vous trouverez ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Nbr de finales	Nbr de terrains nécessaires	Dates
Féminines (U15 F – U18 F) Jeunes (U14-U15-U16-U17-U18-U20)	8	3	Samedi 14 juin 2025 & Dimanche 15 juin 2025
CDM / Anciens	2	2	Dimanche 08 juin 2025
Seniors Futsal Masculin	Capacité de la tribune : Au moins 500 places		Semaine du 20 au 24 mai 2025
Seniors Futsal Féminin	Capacité de la tribune : Au moins 350 places		Semaine du 02 au 06 juin 2025
Foot Entreprise	Match 1 à 10h Match 2 à 14h		Samedi 10 mai 2025



Licences 1/2

Restrictions de participation pour les joueurs licenciés après le 31 janvier

A l'approche de la date butoir du 31 Janvier, nous vous rappelons les restrictions de participation applicables aux joueurs/joueuses licencié(e)s après cette date à savoir :

1. Les joueurs et joueuses des catégories Seniors et Seniors-Vétérans licencié(e)s après le 31 janvier ne peuvent pratiquer en compétition officielle que dans les équipes évoluant :
 - dans le Championnat de District s'il ne comprend qu'une seule division, ou dans la ou les division(s) inférieure(s) à la division supérieure de District si le Championnat Départemental comprend deux divisions ou plus,
 - dans la dernière division des Championnats Régionaux suivants : Football d'Entreprise du samedi Matin, Football d'Entreprise et Critérium du samedi, Futsal Féminin.
 - dans les championnats de Football Diversifié de niveau B (le Championnat Départemental Futsal, et le Football Loisir).
2. Les joueurs des catégories des **U6** aux **U19** et les joueuses des catégories des **U6 F** aux **U19 F** licenciés après le 31 janvier ne peuvent participer qu'aux compétitions officielles régionales et départementales de jeunes et uniquement dans leur catégorie d'âge.
3. Les joueurs et joueuses renouvelant pour leur club et ceux qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résignent à leur club, ne sont pas soumis aux restrictions des alinéas 1 et 2 du présent article.

L'accord du club quitté : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux de la F.F.F., pour les joueurs changeant de club hors période (du 16 Juillet au 31 Janvier), le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 février et que cet accord intervient avant le 8 février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de 4 jours francs à compter de l'accord du club quitté.

A ce titre, et compte tenu du fait que l'obtention de l'accord club quitté peut prendre du temps, nous vous recommandons fortement d'anticiper autant que possible la saisie de vos demandes de changement de club.



Licences 2/2

Cas particulier du joueur présentant une licence avec la mention «active»

Dans le cas où le club a saisi une demande de licence et transmis les pièces correspondantes, mais que la Ligue n'a pas encore contrôlé le dossier et validé sa conformité, la licence du joueur apparaît avec le statut «active» sur les différents supports de présentation des licences.

Dans ce cas, le joueur peut participer à une rencontre de compétition officielle.

Il est toutefois rappelé que le club alignant un joueur avec une licence «active» doit faire preuve de (i) vigilance tant au niveau des informations saisies que des pièces transmises, et (ii) diligence en cas de refus d'une pièce, et ce, afin de ne pas risquer que la date d'enregistrement de la licence soit différente de celle de la saisie de la demande, et que, *in fine*, le joueur concerné ne soit pas qualifié.

Article 82.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.: «les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue, ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir.»

Attestation d'affiliation club

Pour la saison 2024/2025, la FFF a déployé une nouvelle fonctionnalité qui permet à chaque club d'éditer, à tout moment, une attestation d'affiliation.

Pour ce faire, rendez-vous sur Footclubs via le menu "Organisation / Editions et Extractions / Onglet Attestation affiliation" :



[Cliquez ici](#) pour avoir un aperçu du chemin à suivre !



Assistance Juridique

Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant [ici](#) !





Procès-Verbaux



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors
N°39

Commission Régionale Prévention
Médiation Éducation



Commission Régionale du Football Féminin

Commission des Statuts et Règlements &
Contrôle des Mutations



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors
N°40



Procès-Verbaux

Commission Régionale Statut des Éducateurs & Entraîneurs du Football / Section Statut



Commission Régionale Futsal

Commission Régionale Football Loisirs



Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium



Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



Contacts

DA COSTA Sandra

01 85 90 04 90

HISPAL Estelle

01 85 90 03 79

LERMA Lénaïck

01 85 90 03 71

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Responsable IR2F

Chargée de Formation BMF

Département Technique

Chargée de Formation BEF

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du
Football Francilien sur les réseaux

paris-idf.fff.fr

